

lui cacher la réalité. Or, cette réalité, c'est qu'après avoir pris connaissance du dossier du docteur Dauray, la situation lui semblait encore plus compromise.

—Ce qui le perd, disait Me Litzelmann, et ce qui menaçait de vous perdre avec lui, c'est la constatation, c'est l'aveu de votre amour mutuel !

—Comment cela ?

—C'est bien simple. Ou l'on ne croira pas à son désir de se tuer, et on ne verra dans sa prétendue résolution de se suicider qu'une fable inventée pour justifier sa présence sur le lieu du crime et attendrir les juges.

—Ou l'on y croira, et, alors, puisqu'il ne s'est pas tué, on en conclura qu'au dernier moment son exaltation a changé d'objet, peut être même sur votre instigation, et qu'il a tourné sa fureur contre votre mari, au lieu de la tourner contre lui-même. Puis cette mort vous faisait doublement riche... et... vous comprenez..

—Je comprends que je suis maudite et criminelle ! s'écria Jeanne dans un élan de désespoir.

—Criminelle ! Que voulez-vous dire ?

—Je veux dire que c'est moi qui perds Robert Dauray, qui lui ôte l'honneur et la vie ! Je veux dire que, l'aimant et étant aimée de lui, jamais je n'eusse dû consentir à ce mariage ! J'ai été lâche ! De là vient tout le mal, et, s'il ne s'agissait que de moi, je ne me plaindrais pas de ce que je subis. Je m'inclinerais. Je penserais : " Cette expiation, je l'ai méritée... "

—Mais, est-ce ma faute, après tout ? reprit-elle avec amer-tume. On élève les jeunes filles dans l'idée d'obéissance passive. On les dresse pour l'esolavage. On leur fait croire qu'avoir un cœur, que l'écouter, en suivre les impulsions, est le plus grand et plus honteux des crimes pour elles.

—On en fait des " choses incertes " qui se livrent, pourvu que ce soit un mariage " légal, " approuvé par ceux qui ont autorité sur elles, au premier venu... qu'elles connaissent à peine, quelquefois pas du tout, ou qu'elles haïssent, — comme l'était mon cas...

—Leur chair a beau frémir et se révolter... On leur a enseigné que l'honneur consiste à appartenir, malgré toutes les révoltes même de la pudeur, à celui qu'on leur a choisi, — alors que leur âme toute entière appartient à un autre.

—Et l'on s'étonne après qu'il y ait tant d'épouses coupables ! Ah ! si j'avais su. J'aurais résisté. Je le pouvais ! je le devais ! C'est en obéissant, c'est en brisant le cœur de l'homme que j'aimais et qui m'adorait, que j'accomplissais un acte coupable, criminel, oui !

—C'est en consentant à être à celui que je n'aimais pas, que j'accomplissais un acte contraire à la morale et à ma dignité.

—Si j'avais eu le sentiment de mon indépendance, de mon devoir et de ma dignité, je le répète, j'aurais refusé. Je ne serais pas la femme peut être de Robert, mais on ne l'accuserait pas d'un crime hideux qu'il n'a pas commis, et on ne lui ferait pas payer sa faiblesse... que dis-je ? ma lâcheté, oui, ma lâcheté !

—Voyons, madame, calmez vous ! reprit Me Litzelmann. Le désespoir vous pousse trop loin. Je n'ai pas à discuter avec vous la théorie de l'éducation des femmes et du sort que leur ont fait les lois et les mœurs.

—Vous êtes innocente, je voudrais le prouver à vos juges, vous arracher à une condamnation terrible, déshonorante !

—Le peut-on pour Robert ?

—J'en doute. J'ajouterais même qu'il n'y a guère qu'un moyen de vous sauver ou de le tenter.

—Et ce serait ?

—Ce serait, dans ma plaidoirie, de sacrifier M. Dauray, de le présenter comme agissant sous l'empire d'une jalousie furieuse sans vous avoir prévenue, consultée, malgré même vos efforts pour arrêter son bras homicide...

—N'allez pas plus loin ! s'écria Jeanne, l'interrompant avec violence. Jamais ! non, jamais ! Je ne consentirai pas à cela ! Nous serons acquittés ou condamnés ensemble ! Encore une fois, c'est moi qui l'ai perdu, c'est mon amour, c'est son amour qui le fait accuser. Si vous disiez cela, eh bien ! je me lèverais en plein tribunal. Je oserais aux juges, aux jurés, à tout le monde :

—C'est faux ! Monsieur Dauray n'a rien fait. Il est innocent ! C'est moi qui ai frappé mon mari !

Me Litzelmann comprit qu'il n'y avait pas à lutter contre une semblable passion. Il rassura donc Jeanne d'Esparre, lui jura qu'il ne ferait rien pour la sauver aux dépens de Robert, et se retira en proie à un triple sentiment.

Sentiment de surprise : il n'avait jamais rencontré un amour aussi ardent, aussi complet. Sentiment d'admiration pour cette énergie, et cette soif de sacrifice de ces deux cœurs aimants prêts à donner leur vie l'un pour l'autre. Sentiment de découragement, car toute cette exaltation des deux parts ne pouvait que fortifier l'accusation et la rendre plus vraisemblable.

—Je ferai l'impossible, se disait-il.

Mais il savait bien, au fond de lui, que personne ne fait réellement ce qui est véritablement impossible.

VI.

Ayant mené à bien, ainsi qu'il le croyait, l'affaire du comte Gérard de Noiville, M. Didier de la Tour, moins occupé et surtout moins préoccupé, avait pensé à reprendre et à suivre activement l'affaire, encore plus obscure et plus embrouillée, du petit blessé inconnu de Saint-Maur-des-Fossés.

On se rappelle qu'un instant il avait cru pouvoir relier les deux affaires ; la forme et le caractère des blessures lui ayant fait supposer que deux crimes devaient avoir été commis par la même main.

Et l'on sait, en effet, que la supposition était juste, la même arme ayant servi aux deux assassinats, et la tentative de meurtre contre le petit Pierre Henry n'ayant été que le prodrome de la mort du comte de Noiville.

Néanmoins, bien que le juge d'instruction eût vu juste, les faits l'avaient forcé à renoncer à suivre cet ordre d'idées, et à s'occuper séparément de ces deux affaires connexes, dont rien ne démontrait suffisamment la connexité, puisque la victime n'avait reconnu ni Robert Dauray, ni Jeanne d'Esparre, et n'avait pu dire son propre nom.

Il résolut donc de reprendre l'instruction où il l'avait laissée et d'arriver à déchiffrer cette énigme.

En conséquence, un beau matin il fit prier le chef de la sûreté de vouloir bien l'accompagner à l'hôpital Saint-Antoine. Il avait en même temps avisé un des professeurs de la maison des « Sourds-Muets, » qu'il connaissait intimement, de vouloir bien se trouver au même hôpital, à l'heure fixe.

Le juge d'instruction et le chef de la sûreté trouvèrent le professeur exact au rendez-vous.

—Mon cher Barisson, lui dit M. Didier de la Tour, je viens au nom de la justice, réclamer de vous un grand service.